

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 10 avril, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

Présents : ARNAUD S., BRESSON C., CAU J., COUMANS M., DUMENIL D., DUSFOUR J., EGEA J., LEMAITRE L., MAURY C., PEYRIERE L., SIMAO F., VAUDOIS E.

Excusés mais représentés : BETTON J., PAIS E.

Absents :

Secrétaire de séance : DELMAS C.

Madame la Maire propose la modification de l'ordre du jour suivante :

Vote des budgets :

Vote des taux :

Actualisation et vote taxes diverses:

Urbanisme

Environnement/Protection contre l'incendie

Personnel communal

Questions diverses

La proposition de modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1- Approbation du budget primitif principal 2015 :

La commission Finances a présenté, lors de deux réunions de travail le 16 mars 2015 et le 8 avril 2015, une ébauche de budget de fonctionnement et d'investissement. Des propositions pour chaque ligne et sous-ligne de dépense ou de recette ont ensuite été discutées et le budget arbitré au cours de ces réunions. Madame la Maire propose pour approbation le résultat synthétique de ces travaux.

Les éléments principaux concernant le poste de dépenses de fonctionnement sont :

- une augmentation des charges de personnel liée d'une part au recrutement sur une année pleine (8 mois en 2014) du personnel du Centre de Loisir et d'autre part au recrutement de deux agents techniques en mi-temps sur contrats aidés. A cet égard, le budget prévoit 12.000€ de recettes correspondant aux aides de l'état prévues. Mme la Maire indique qu'il n'est pas impossible que 10.000€ de plus soient reçus par la commune pour ces deux contrats.
- une augmentation du chapitre correspondant au remboursement des intérêts liés aux prêts. La commune entame en 2015 le remboursement d'un prêt contracté en 2014 de 400.000€ pour l'acquisition du domaine du Plan Vincent. Elle termine le remboursement de l'emprunt contracté pour la construction de la Mairie (1999, dernier versement en 2019).

Libellé	Projet BP 2015
Total du chapitre 002	0,00
Total du chapitre 011 (charges générales)	179 000,00
Total du chapitre 012 (frais personnel)	288 800,00
Total du chapitre 65 (gestion courante)	75 329,00
Total du chapitre 014	0,00
Total du chapitre 66 (intérêts des emprunts)	18 777,00
Total du chapitre 67 (CCAS)	0,00
Total du chapitre 022	0,00
Total du chapitre 023 (opérations d'ordre)	997 698,58
Total du chapitre 68 (ventes terrain)	1 122 000,00
Total des Dépenses	2 681 604,58
Total du chapitre 002 (opérations d'ordre)	964 318,58
Total du chapitre 70	44 000,00
Total du chapitre 73 (recettes fiscales)	348 030,00
Total du chapitre 74 (dotations, subventions)	139 256,00
Total du chapitre 75 (revenus des immeubles)	52 000,00
Total du chapitre 013 (contrats aidés)	12 000,00
Total du chapitre 76	0,00
Total du chapitre 77(ventes terrain)	1 122 000,00
Total du chapitre 79	0,00
Total du chapitre 72	0,00
Total du chapitre 78	0,00
Total des Recettes	2 681 604,58
Recettes - Dépenses	0,00
Test	Equilibré

Tableau 1. Dépenses et recettes prévisionnelles de la section fonctionnement.

Le poste de recettes de fonctionnement prévoit en particulier :

- une très légère augmentation (2000€) des recettes issues des taxes d'habitation et des taxes foncières.
- une diminution de la dotation globale de fonctionnement d'environ 10k€, imposée par l'état pour participation des collectivités locales à l'effort de désendettement de l'état. La dotation de solidarité rurale est inchangée.

Mme la Maire détaille les dépenses d'investissement prévues, dont les principaux éléments sont :

- augmentation du chapitre lié au remboursement du capital de la dette liée aux deux emprunts communaux.
- emplacement du véhicule communal, usé (20.000€)
- opérations communales. Le détail des montants affectés aux opérations communales est consultable en Mairie. A noter en particulier les points suivants :

- ❖ La commune investira 1.923.000€ dans l'acquisition du domaine du Plan Vincent.
- ❖ Réfection de la rue du Four. La commune a lancé un appel d'offre. Les réponses sont en cours de renégociation.
- ❖ La commune prévoit de procéder à la première tranche de réfection du toit de l'ancienne Mairie (rue du Languedoc, abritant l'actuelle bibliothèque).
- ❖ En fonction des fonds reçus, au titre de l'aide de l'état pour la réparation de la voirie suite aux intempéries de l'automne et à la déclaration de l'état de catastrophe naturelle, une première tranche (à définir) de réfection de la voirie de la Draille du Font de la Vie est prévue en 2015.

Libellé	Projet BP 2015
Total du chapitre 016 (capital des emprunts)	28521,00
Total du chapitre 027 (frais notaire...)	1000,00
Total du chapitre 021 (camion et matériel divers)	21 000,00
Opérations (achat domaine, voirie, électrification, travaux...)	2 419 167,00
Total des Dépenses	2 469 688,00

10 222 (FCTVA et TAM)	168 000,00
Chapitre 1068 (PVR)	103 167,00
Chapitre 13 (subventions)	55 010,67
Total du chapitre 14(ventes terrain)	1 122 000,00
Total du chapitre 001 (Excédent reporté)	121 510,33
Chapitre 1068, affectation résultat	900 000,00
Total des Recettes	2 469 688,00

Recettes - Dépenses	0,00
----------------------------	-------------

Test **Equilibré**

Tableau 2. Prévision des dépenses et recettes de la section d'investissement

Mme la Maire souligne qu'il s'agit du premier budget de l'action municipale, le budget 2014 n'ayant pas pu être discuté en profondeur, faute de temps, puisque des délais légaux étaient à respecter (élections municipales fin mars et approbation du budget en Avril). Le budget d'investissement est l'expression des choix de la municipalité, adaptés aux besoins et ressources de la commune.

Mme la Maire présente enfin les recettes prévues pour abonder les dépenses d'investissement. Les recettes de FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) et TAM (taxe d'aménagement) sont calculées par le trésor public.

1.122.000€ provenant de la vente de terrains situés Serre de Jeannou (environ 7000m²) et Route de Carnas (environ 1000m²) sont prévus. Ces recettes, d'un point de vue comptable, transitent par la section Fonctionnement.

Un montant de 55.000€ environ est prévu au titre des subventions, les 3/5 étant des subventions dont l'obtention est «très probable. Mme la Maire indique que l'électrification des terrains situés à l'ouest de la commune (dernier rond-point vers Saint Mathieu de Trévières) ne se fera que s'il s'agit d'une opération blanche pour la commune. En d'autres termes, les propriétaires des terrains concernés par cette PVR (Participation Voierie Réseaux) - devront faire l'avance à la commune des frais nécessaires (environ 103.000€) avant que les travaux ne soient réalisés. En effet, la commune ne dispose pas à la fois de la trésorerie nécessaire pour avancer ces travaux et des sommes suffisantes à la réalisation des projets de la mandature. Le conseil municipal a fait le choix de privilégier les projets au bénéfice de tous les habitants.

Mme la Maire propose pour approbation cette proposition de budget principal. Le conseil l'approuve à l'unanimité.

2) Subventions 2015 aux associations :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les subventions ci-dessous aux associations.

Concernant l'Olympique Saint Bauzillois (Club de Foot), suite au décès d'un membre fondateur, le bureau doit être constitué et les statuts réactualisés. Tant que la situation administrative de cette association n'est pas réglée, aucun fond ne peut lui être versé.

Enveloppe à répartir: 12 000 €	Réel 2014	2015
AGIR	150	350
Amicale CCF	900	900
APE	350	350
Chorale « Les Garrigues »	385	385+ 52,70
Comité des Fêtes	2 100	2 100
Diane Saint Bauzilloise	500	500
Foyer Rural	2 100	2 100
OSB vétérans	600	0
Tennis Club	1 200	1 200
Toujours Jeunes	350	350
OCCE (coopérative scolaire)	1330+1500 = 2 830	4 x 710 = 2 840
TOTAL		11 127,70

Tableau 3. Subventions aux associations communales

3) Budget secondaire – Assainissement :

Mme la Maire présente pour approbation la proposition de budget d'assainissement ci-dessous.

En dehors des opérations comptables, liées à l'amortissement des réseaux (50 ans), les dépenses notables de ce budget sont une provision, large, de 20.000€ pour l'établissement du schéma directeur d'assainissement. Mr Lemaître, adjoint à l'urbanisme, rappelle qu'il est nécessaire d'établir ce schéma directeur afin de pouvoir

prétendre à d'éventuelles subventions pour la rénovation des stations d'épuration de Favas (proche de sa capacité théorique maximale) et celle du Bourg (qui ne fonctionne pas de façon satisfaisante). Une subvention de 10.000€ est anticipée pour l'établissement de ce document.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel secondaire d'assainissement (sections d'exploitation et d'investissement).

SECTION EXPLOITATION					RECETTES EXPLOITATION				
DEPENSES EXPLOITATION									
		Données 2014		Projet	Données 2014			Projet	
Cpte	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Compte	Libellé	BP 2014	CA 2014	BP 2015
11	charges générales	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	70	ventes , prestations	10 000,00 €	11 640,28 €	17 000,00 €
TOTAL dépenses gestion courante		2 000,00 €	- €	2 000,00 €	TOTAL recettes gestion				
					TOTAL				
4	etude	- €	- €	20 000,00 €	77	produits exceptionnels	- €	- €	- €
16	Emprunts	- €	- €	- €	TOTAL				
TOTAL dépenses financières		- €	- €	20 000,00 €					
23	opération d'ordre virt section Inv	81 246,00 €	81 246,00 €	74 548,00 €	42	transfert entre section	1 369,00 €	1 369,00 €	1 369,00 €
42	transfert entre section	6 707,00 €	6 707,00 €	6 707,00 €	TOTAL recettes d'ordre				
TOTAL dépenses d'ordre		87 953,00 €	87 953,00 €	81 255,00 €	TOTAL recettes				
					TOTAL des recettes d'exploitations cumulées				
TOTAL Depenses exploit cumulées		89 953,00 €	87 953,00 €	103 255,00 €	R002 Excedent d'exploitation reporté de N-				
					TOTAL des recettes d'exploitations cumulées				
					89 953,00 € 91 593,28 € 103 255,00 €				

Tableau 4. Budget prévisionnel secondaire Assainissement. Section d'exploitation

SECTION INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				
DEPENSES INVESTISSEMENT									
		Données 2014		Projet	Données 2014			Projet	
Compt	Ch	BP 2014	CA 2014	BP 2015	Cpte	Ch	BP 2014	CA 2014	BP 2015
23	Immobilisation en cours	89 891,00 €	89 891,00 €	98 531,00 €	23	Subventions investissement	- €	- €	10 000,00 €
TOTAL dépenses équipement		89 891,00 €	89 891,00 €	98 531,00 €	TOTAL recettes équipement				
					TOTAL				
16	Emprunts			- €	10	Dotations	- €	- €	- €
TOTAL dépenses financières		- €	- €	- €	TOTAL recettes financières				
40	opération d'ordre virt section F	1 369,00 €	1 369,00 €	1 369,00 €	21	virement de la section exploitation	81 246,00 €	81 246,00 €	74 548,00 €
TOTAL dépenses d'ordre		1 369,00 €	1 369,00 €	1 369,00 €	40	transfert entre section	6 707,00 €	6 707,00 €	6 707,00 €
					TOTAL recettes d'ordre				
TOTAL Depenses invest cumulées		91 260,00 €	91 260,00 €	99 900,00 €	TOTAL recettes invest cumulées				
					TOTAL des recettes d'investissement cumulées				
					R001 Excedent d'investissement reporté de N-1				
					TOTAL des recettes d'investissement cumulées				
					91 260,00 € 87 953,00 € 99 900,00 €				

Tableau 5. Budget prévisionnel secondaire Assainissement. Section d'investissement

4) Présentation de la proposition de budget CCAS :

Mme la Maire et Mme Stéphanie Arnaud, adjointe aux affaires sociales, présentent brièvement les grandes lignes de la proposition qui sera faite au conseil d'administration du CCAS pour approbation de son budget.

Mme la Maire précise qu'une régie de recette spécifique sera installée pour abonder spécifiquement ce budget.

	Libellé	Projet BP 2015		Libellé	Projet BP 2015
60623	Alimentation (goûters+colis Noël)	500			
611	Contrats de prestations et de services (Ma vie)	3000		Total des Dépenses	0
6281	Cotisation Clic trait d'Union	800			
6568	Secours	1500			
6064				Total des Recettes	0
	Total des Dépenses	5800			
				Recettes - Dépenses	0,00
					Test Equilibré

002	Total du chapitre 002 (report résultat)	5034,50			
70	Produit de la Régie	565,50			
74	Total du chapitre 74	100,00			
7713	7713 (dons)	100,00			
	Total des Recettes	5800			
				Recettes - Dépenses	0,00
					Test Equilibré

Tableau 6. Proposition au conseil d'Administration du CCAS du budget secondaire CCAS. Fonctionnement (gauche), Investissement (droite).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget prévisionnel du CCAS (sections d'exploitation et d'investissement).

5) Modification des taux des taxes d'habitation et taxes foncières :

La commission finances propose une augmentation du taux de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2% et une augmentation du taux de la part communale de la taxe d'habitation équivalente. Compte tenu des bases prévisionnelles anticipées par le trésor public, l'augmentation prévue du produit communal de ces taxes est d'environ 2000€, soit 2€/an/habitant environ.

Mme la Maire souligne que les taux des parts communales de ces 2 taxes sont très inférieurs aux moyennes départementales et aux moyennes des communes de tailles équivalentes. En 10 ans, les taux de la part communale de ces deux taxes auront augmenté d'environ 14.8%.

Concernant le taux appliqué pour le calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est supérieure sur notre commune à celui de communes de taille équivalente (mais reste inférieur à la moyenne départementale). La commission finances propose de le garder stable pour la troisième année consécutive.

	Taux 2013 commune	Taux 2014 commune	Proposition taux 2015	Taux moyens départementaux 2014
Taxe habitation	8,72	8,80	8,98 (↗ 2%)	29,69
Taxe foncière bâti	12,46	12,58	12,83 (↗ 2%)	27,24
Taxe foncière non bâti	64,41	64,41	64,41 (=)	83,07

Tableau 7. Modification des taux de la part communale des taxes d'habitation et foncières

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de modification des taux.

	Bases prévisionnelles 2015	Recettes attendues Taux constant (pas d'augmentation)	Recettes attendues avec augmentation proposée
TH	1 350 599	120 296	121 283
TFB	846 264	107 395	108 575
TFNB	30 687	19 903	19 903
TOTAL Recettes fiscales		247 594	249 761

Tableau 8. Produit provisionnel des parts communales des taxes locales.

6) Modification des montants de diverses taxes et participations :

Mme la Maire indique que les montants des taxes et participations ci-dessous sont inchangés depuis 2012.

La commission finances propose les modifications suivantes, selon le tableau ci-dessous :

PAC (participation à l'assainissement collectif= taxe de raccordement au réseau, exigible au raccordement au réseau d'assainissement collectif d'une habitation). Le montant de cette taxe a été mis au niveau des communes voisines au regard des sommes importantes qu'il faudra prévoir pour la rénovation des stations d'épuration.

Participation financière pour non réalisation de places de stationnement : taxe imposée aux personnes déposant un permis de construire qui ne respecte pas le nombre minimum de place de stationnement imposé dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette taxe est exigible au dépôt d'un permis de construire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications proposées par la commission finances.

libellé	actuellement	Prop 2015
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour les constructions nouvelles.	1700,00€	2500,00€
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour les constructions anciennes.	400€	500 €
Participation financière pour non réalisation de place de stationnement	3000,00€	4000€
Concession cimetière 5 m ²	700 €	750 €
Concession cimetière 3 m ²	450 €	500 €
Concession Colombarium	300 €	350 €

Tableau 9. Revalorisation de diverses taxes et participations.

7) Urbanisme :

- Mr Laurent Lemaître, premier adjoint à l'urbanisme fait un bilan du travail du service de la communauté de commune instruisant nos dossiers d'urbanisme. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, pour pallier au fait que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (préfecture, DDTM, ex-DDE) n'instruisent plus ces dossiers depuis un an, la commune a signé une convention avec la communauté de commune du Grand Pic Saint Loup pour que son service dédié (urbanistes/juristes) instruisse les demandes d'urbanisme importantes. Mr Lemaître indique que la commune est particulièrement satisfaite du travail de ce service, tant dans sa qualité que dans les délais, courts. Ce service propose les arrêtés motivés d'acceptation/refus d'autorisations d'urbanisme, la commission d'urbanisme les analyse, propose elle-même une position et *in fine* son président Mr Lemaître, délégataire, et Mme la Maire restent seuls décisionnaires. Les éléments apportés par ce service pour l'appréciation de ces autorisations d'urbanismes sont particulièrement précis et pertinents. Les 21 autres communes conventionnées sont également particulièrement satisfaites.
- Mr Lemaître fait le point sur les projets de lotissement de la Draille du Font de la Vie (Concept Promotion) et de Favas (Opus Développement). Le permis de construire a été approuvé pour le premier. Le permis d'aménager a été accordé pour le second. Les réservations concernant ce projet sont proches de 50% des lots, ce qui devrait permettre au promoteur de démarrer les travaux de voirie.
- Mr Lemaître indique que la commission poursuit son travail de contrôle et de demande de régularisation de toutes les constructions illégales constatées, dans un esprit d'égalité et d'équité. Quelles que soient leurs tailles, toutes les situations sont traitées afin que les habitants restent égaux dans leurs droits et dans leurs participations (acquiescement des taxes d'aménagement dues et des taxes locales dues).
- Enfin Mr Lemaître indique que la commission d'urbanisme entamera le 13 avril la réflexion sur la deuxième modification du Plan Local d'Urbanisme, rendue nécessaire par la loi ALUR.

8) Modification des coefficients maximum des différents régimes indemnitaires (personnel communal) :

Suite aux calculs et modifications proposés par la commission finances en Juillet 2014, la commission finances propose des réajustements résumés dans le tableau ci-dessous.

	Effectif	IEM	IAT
Filière administrative	2	3	6
Filière technique	5	1	2
Filière animation	1	1	2

Tableau 10. Coefficient maximum des Indemnités du personnel
IEM : Indemnité Exercice des Missions
IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité

Ces coefficients conditionnent le montant maximal des primes IEM et IAT que Mme la Maire peut attribuer, à sa discrétion, aux employés communaux pour valoriser la qualité de leur travail et leur implication.

Le conseil municipal approuve la modification de ces coefficients pour les trois filières qui concernent nos employés communaux (technique, administrative, d'animation).

Mme la Maire indique par ailleurs que Mme Nadège Pourre, employée communale affectée à l'école/périscolaire, passera à 35h/semaine, soit une quotité de temps de travail de 100%, ceci afin de satisfaire les besoins.

8) Protection contre l'Incendie :

La commission Environnement et son responsable, Mr Jean-Daniel Egéa, présentent l'avancée des contacts préliminaires avec la DDTM et les propriétaires fonciers pour l'entretien de la coupure verte (« Coupe-feu ») et la protection de la forêt contre l'Incendie de manière plus générale.

Les propriétaires des terrains situés aux abords du parcours actuel de la coupure verte ont été contactés afin de solliciter leur accord pour son entretien. Le mode d'entretien anticipé est i) un débroussaillage mécanique des zone envahies par les repousses, abondantes, de chêne Kermès et ii) un pâturage par un troupeau ovin qui débiterait en septembre. Les modalités de financement de ces deux modes de débroussaillage sont en cours d'analyse. L'implantation d'une bergerie temporaire sur le Pas du Capelan (sur une parcelle communale) est évoquée. La commune a sollicité l'autorisation des propriétaires pour procéder aux travaux d'entretien. Tous les retours actuels sont positifs, ce qui suggère qu'il ne sera pas nécessaire d'utiliser d'autres outils réglementaires telle la création de servitude.

La commune soutient activement l'implantation d'un berger (Mr Luc Catapano, élevage ovin viande des Gallinières à Favas), avec le concours de la Chambre d'Agriculture et des services et organismes compétents. La commission Environnement a contacté des dizaines de propriétaires de parcelles situées au nord de la D1 (autour du Puech des Mourgues) et au sud (Les Merles, Les Madones), afin

de les mettre en contact avec cet éleveur et les inciter à accorder des prêts d'usage pour le parcours de ses bêtes. A terme, son élevage serait d'au moins 300 têtes (ce qui reste un élevage de taille modeste). Les membres de la commission ont établis des contrats de prêt d'usage (commodat) pour les propriétaires ayant déclaré un intérêt. A la date du 10 avril 2015, la surface totale maximale des parcelles mentionnées dans ces contrats et qui pourrait constituer le parcours de ce troupeau est de 405ha. Il reste aux propriétaires et à Mr Luc Catapano à s'accorder et signer ces contrats. Il est cependant probable que la surface totale des contrats effectifs soit inférieure.

D'un point de vue réglementaire, l'article L131.4 du Code Forestier interdit le pâturage sur les terrains incendiés sur une période de 10ans. Le conseil municipal approuve à l'unanimité une délibération demandant aux services du préfet, après consultation de l'ONF, de réduire cette interdiction sur la totalité du territoire de la commune à 5 ans, dans le but de procéder aux opérations d'entretien améliorant la protection contre les incendies. L'interdiction de pâturer prendrait ainsi fin au 1^{er} septembre 2015.

Enfin, la commune établira pour 50ha de terrains communaux, un contrat de prêt d'usage avec Mr Catapano. A cette occasion, la commission environnement a constaté que le prêt d'usage de près de 350ha de terrains communaux, situés au Bois Nègre/Cayret/Matamage, et concédé au berger de Sainte-Croix-de-Quintillargues n'était visiblement pas formalisé. Les membres de la commission établiront ce document, après accord de l'ONF.

9) Centre de Loisirs :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nom proposé par les enfants du Centre de Loisirs, son directeur et les membres de la commission scolaire/périscolaire. Le Centre de Loisirs s'appellera désormais « Les Cigalous du Puech ».

La séance est levée à 21h10.